

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2010

Après avoir pris connaissance des candidatures, au nombre de trois après désistement de monsieur Philippe BOCQUET, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au sein de la CIAF « le Châtelet sur Sormonne, Murtin et Bogny».

Monsieur le Maire rappelle que l'appel à candidature est paru dans le quotidien du 22 juin 2010, publié en Mairie, au Conseil Général et à la Chambre d'Agriculture.

Après dépouillement des bulletins, les candidats ont obtenu au premier tour:

* Monsieur Ghislain TATON : 8 voix.

* Monsieur Jean-Marie WITHIER : 6 voix.

* Monsieur Philippe BRODIER : 4voix.

Messieurs Ghislain TATON et Jean-Marie WITHIER ayant obtenu la majorité ont été élus membres titulaires.

Monsieur Philippe BRODIER a été élu membre suppléant conformément à la composition de cette commission sollicitée par les services du Conseil Général.

PLAN DE ZONAGE:

Monsieur le Maire retrace les grandes lignes du dossier relatif à l'assainissement de la commune et des hameaux. Il interroge les élus sur la réflexion qui avait été engagée précédemment et sur le système à mettre en place.

Il rappelle les coûts, les financements à finaliser et les incidences découlant de ce projet, principalement une majoration considérable du tarif de l'eau potable, dans le cas d'un assainissement collectif complet ou restreint.

Après débat, le conseil municipal décide de se positionner par le vote. Il ressort que huit conseillers sont favorables à l'assainissement autonome et qu'un conseiller est favorable à l'assainissement restreint. (M Joël BROUSMICHE).

L'assainissement autonome sera donc mis en place dans la commune et les hameaux. A noter que le cabinet d'étude DUMAY avait dans cette optique proposé une solution technique réalisable pour chaque local.

FRAIS DE DEPLACEMENT:

Dans le cadre du remboursement des frais de déplacement, Monsieur le Maire laisse la parole au secrétaire de Mairie afin qu'il informe le conseil municipal sur les tarifs applicables en ce domaine. Celui-ci annonce un tarif de 0€25 du kilomètre jusqu'à 2000 kilomètres parcourus, en tenant compte de la puissance du véhicule.

Après consultation auprès des conseillers ces tarifs sont jugés décalés au regard des tarifs du privé.

Monsieur le Maire, souhaitant de plus amples renseignements, décide alors de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES TELEPHONIQUES ET ELECTRIQUES:

Monsieur le Maire indique, au conseil municipal, le montant de la participation due par la commune pour le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Il s'élève à 13508€00, le Syndicat Intercommunal du Nord Ouest des Ardennes prenant à charge les autres 60% du montant du projet.

MISE AUX NORMES ADDUCTION D'EAU:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la pose de compteurs d'eau, en limite des propriétés, par l'entreprise BAUDOIN Jacques de Haudrecy. Cette entreprise a été retenue par la commission d'appel d'offres dont l'ouverture des plis a eu lieu ce jour à 20 heures. Ces travaux, représentent un coût TTC de 58886€25 qui sera réglé par le service des eaux après une étude de financement.

Il rappelle que cette modification de la fourniture en eau potable entraînera la mise en place d'une convention qui liera le propriétaire du local desservi et le service des eaux de la commune. Egalement, Monsieur le Maire informe les membres sur les mises aux normes de la source alimentant le hameau de Wartigny. La société AMODIAG a débuté l'étude de protection de cette source.

DEGRADATION CHEMIN DE WARTIGNY:

Pour faire suite à la dégradation involontaire du chemin de Wartigny par Monsieur Arnaud PILET, agriculteur, monsieur le Maire informe les membres sur la prise en charge de la totalité des travaux de remise en état par son assurance, soit 1511€60. L'entreprise COLAS a été mandatée pour réaliser cette rénovation.

DIVERS:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur une modification de l'ordre du jour et invite le conseil municipal à se prononcer sur:

* Une réduction de la facture pour enlèvement des ordures ménagères, d'un montant de 50€00, auprès de la famille AUBRY Romain. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Il informe l'Assemblée sur :

* Une réunion sur les communautés de communes, qui s'est tenu en préfecture le 30 août 2010. Monsieur le Préfet a rappelé à monsieur le Maire que toutes les communes doivent adhérer à une Communauté de Communes avant 2014.

Monsieur le Maire lui a précisé qu'il avait anticipé ce rappel par sa demande d'adhésion à la communauté de communes «Val et Plateau d'Ardenne» en date du 29 juin 2010.

* Les lettres adressées aux propriétaires des animaux qui divaguent.

* Le renouvellement du contrat de l'employé communal, dans le cadre des Contrats Unique d'Insertion, pour une durée de 6 mois à raison de 20 heures par semaine, à compter du 01 septembre 2010. Monsieur le Maire précise que le montant de l'aide accordée par la région est en diminution. Il souhaite néanmoins pérenniser cet emploi.

* La mise en place d'un coffret électrique nécessaire lors de la fête communale par la société FERE de Rimogne pour un coût TTC de 526€19.

* Le devis de remplacement de la porte de la sacristie, présenté par la société GUENARD de RENWEZ pour un montant TTC de 1483€04.

* La demande de financement du Fonds Solidarité Logement par le conseil général et du fonds d'Aide aux jeunes en difficulté. Ce qui est refusé à l'unanimité.

* Un courrier du FCPE relatif à la suppression de la gratuité des transports scolaires, qui souhaitait un soutien dans le cadre de son action auprès du Conseil Général des Ardennes.

* Un courrier de madame la présidente du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du collège de Rimogne, qui nous sollicite afin de connaître notre position sur la suppression de la gratuité des transports scolaires, prévue par le Conseil Général des Ardennes. Le conseil décide de répondre à madame la présidente pour lui apporter son soutien et réaffirmer son souhait de voir le conseil général garder ses actuelles compétences.

* La campagne de fouilles liée à l'A304 sous contrôle de la Direction Régionale des affaires culturelles.

* Le projet de reconstruction de la ligne 400KV entre Charleville-Mézières et Reims.

* La demande de monsieur Guy GUERIN pour connaître le propriétaire des arbres, jugés dangereux, et situés en bordure de la rue dite «Chemin de Rouvroy» à Wartigny. Ces arbres risquant selon lui de tomber sur la ligne téléphonique. Monsieur le Maire se renseigne afin de lui apporter une réponse.